



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 9688

## Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 7 novembre 2006, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions exprimées dans l'étude publiée par la Fondation pour l'innovation politique intitulée : « De la diplomation à l'emploi : pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire ». L'étude préconise notamment de créer un cadre réglementaire pour permettre aux universités et aux entreprises d'assumer ensemble l'élaboration d'un master professionnel. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche fait de la « professionnalisation des formations et de l'insertion professionnelle des diplômés » une de ses priorités. Dans sa lettre de mission à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Président de la République a invité la ministre à allouer « les moyens attribués aux établissements d'enseignement supérieur en fonction de leurs résultats en matière d'accès de leurs étudiants au diplôme et d'insertion de leurs diplômés sur le marché du travail ». La loi du 10 août 2007 relative aux libertés des universités a inscrit « l'orientation et l'insertion professionnelle » comme l'une des six missions dévolues aux universités. Le rapprochement de l'université avec le monde du travail est une préoccupation des politiques universitaires. Des recommandations fortes sont formulées aux établissements pour développer des conseils de perfectionnement qui permettent d'associer étroitement des universitaires, des chercheurs et des professionnels dans l'ensemble des formations, ainsi que les stages. Il revient aux universités, dans le cadre de leur autonomie pédagogique confirmée par la loi, de veiller à associer les entreprises dans l'élaboration de leurs formations. L'intervention des professionnels et l'étude des débouchés sont des éléments essentiels dans les évaluations menées par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, préalables à toutes habilitations à délivrer des diplômes nationaux.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9688

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 novembre 2007, page 6805

**Réponse publiée le :** 18 mars 2008, page 2360